

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 26 mai 2016

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 17 mars 2016

-2016-05-01 : Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention d'occupation du domaine public au bénéfice du Centre Social Michel PACHE et son annexe, à l'unanimité.

-2016-05-02 : Nomme les représentants d'associations suivants qui siégeront à la CCSPL :

Étienne GHEWY, Francheville Écologie

Alain LEGRAND, Secrétaire Adjoint, Comité de Jumelage de Francheville

Gabriel de SORAS, Président de l'Association Paroissiale Saint Roch

Charge l'exécutif local, par délégation, de saisir pour avis la CCSPL sur les projets de DSP, de contrats de partenariat ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, à l'unanimité

-2016-05-03 : Transforme le poste de Responsable du Service Cadre de Vie ouvert à temps complet au cadre d'emplois des techniciens territoriaux afin de l'ouvrir également au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Adopte le tableau des effectifs, à l'unanimité.

-2016-05-04 : Adopte les taux de promotion des fonctionnaires remplissant les conditions pour un avancement de grade dans les cadres d'emplois régis par cette disposition, afin de déterminer le nombre maximum d'agents pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ces cadres d'emplois, à l'unanimité.

-2016-05-05 : Attribue la subvention exceptionnelle suivante : 100 € en direction de l'École de musique dans le cadre du projet scolaire, à l'unanimité.

-2016-05-06 : attribuer la subvention exceptionnelle suivante : 550 € en direction de l'association In Voce Veritas dans le cadre du projet scolaire, à l'unanimité.

-2016-05-07 : Adopte le tarif tel qu'il figure ci-dessous,

Type actions	Type Tarif	Tarif
Concert Estivales 2016	Tarif unique	8,00 €
	Exonéré (invité, partenaire, professionnel, enfant -12 ans)	0,00 €

à la majorité (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR)

-2016-05-08 : Adopte les tarifs des spectacles pour la saison 2016/2017 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous

Objet	Type	Type Tarif	Tarif au 1er août 2016
Spectacles		Tarif normal	15,00 €
		Tarif réduit : Demandeur d'emploi, + 65ans, famille nombreuse, étudiant, allocataire adulte handicapé, CE, personnel municipal, groupe +10 personnes.	13,00 €
		Tarif jeune -18 ans	8,00 €
		Abonnement Cult'express (3 spectacles hors « spectacle événement »)	12€ la place
		Abonnement Cult'issime (6 spectacles hors « spectacle événement »)	11€ la place
	Événement	Tarif spectacle événement	18,00 €
		Tarif jeune -18 ans spectacle événement	10,00 €
	Jeune public	Tarif normal jeune public	10,00 €
		Tarif réduit jeune public	8,00 €
	Scolaires	Tarif unique	5,00 €
	Scène découverte	Tarif unique	5,00 €
	Pour tous les spectacles	Exonéré (invité, partenaire, professionnel, accompagnateurs scolaires (3/classe))	0,00 €

à la majorité, (abstentions du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR)

-2016-05-09 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec Carrefour Francheville, à la majorité (abstention du groupe Francheville au Coeur)

-2016-05-10 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de parrainage avec la SAS Peugeot-Fahy, à la majorité (abstention du groupe Francheville au Coeur)

-2016-05-11 : Approuve le principe de la vidéo-protection sur la commune de Francheville. Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation d'un système de vidéo-protection auprès du Préfet du Rhône et à solliciter des subventions du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de mener ce projet à bien et notamment pour la fixation des caméras (convention avec le SIGERLY /mâts d'éclairage public, conventions avec des propriétaires privés pour l'installation en applique sur façade), à la majorité (abstention du groupe Francheville au Coeur et vote contre de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-05-12 : Approuve la demande de retrait de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon du SIVU Aquavert à compter du 1er janvier 2017. Approuve les conditions financières de retrait de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon telles que définies ci-dessous :

Le SIVU Aquavert ne versera aucune compensation à la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Le SIVU Aquavert accepte de prendre en charge le solde de la quote-part due par la commune au titre des emprunts en cours, soit 28 000€, dont la commune n'est dès lors plus redevable, à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Cyril KRETZSCHMAR).

-2016-05-13 : Adopter les tarifs indiqués ci-dessous :

Tranches/Tarifs	Journée	3 jours	4 jours	Semaine
Tranche A (QF de 0 à 472)	6,50€	19,50€	26€	32,50€
Tranche B (QF de 473 à 579)	8,50€	24,60€	32,80€	41€
Tranche C (QF de 580 à 899)	10,50€	30,30€	40,40€	50,50€
Tranche D (QF >900)	13€	38,40€	51,20€	64€
Non Franchevillois	20€	59,70€	79,60€	99,50€

à l'unanimité.

-2016-05-14 : Adopte le règlement intérieur du Gymnase Jean Boistard, à l'unanimité.



Michel RANTONNET
Maire de Francheville

Membres présents : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mme QUIBLIER, Mr DASSONVILLE Mr LAVERLOCHERE, Mme SANTOS-MALSCH, Mr GOURRIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mme REY, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mme D'HONNEUR, Mr TREMBLEAU, Mr CORTIAL, Mr GOTTELAND, Mr SADOT, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme RODAMEL, Mme ELLENBERGER, Mr GUIBERT, Mme DUMONT, Mme JAMBON, Mr KRETZSCHMAR, Mr RIVIER,

Membres représentés :Mr BONNEMAN, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme BARBET, Mr GUILLON, Mr LAMBERT
Mme FAÏ.

